

2. Le développement de possibilités de communications internationales adéquates est perçu comme une haute priorité par le gouvernement du Bangladesh. En facilitant les contacts internationaux de tout ordre, y compris les contacts commerciaux, le gouvernement s'attend à ce que ce système de communication contribue directement au développement économique et social du Bangladesh tout comme les systèmes de communication au Canada contribuent au développement économique et social de ce pays.

LES SERVICES D'INFORMATIQUE POUR LA CONSTRUCTION NAVALE

Question n° 2792—M. Forrestall:

1. Compte tenu du besoin de plus en plus grand pour l'industrie de construction maritime d'améliorer l'établissement de la forme et la production des navires à l'aide d'un ordinateur et d'un contrôle numérique, le gouvernement a-t-il l'intention de s'assurer que tous les services d'ordinateurs provenant de l'extérieur du Canada seront convenablement taxés conformément à la Loi sur les douanes?

2. Au cours des cinq dernières années, y a-t-il eu des cas où ces services importés destinés à l'industrie maritime n'ont pas été taxés conformément à la Loi sur les douanes et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Les ministères des Finances et du Revenu national m'informent comme suit: 1. C'est l'intention du gouvernement de s'assurer que les services d'ordinateurs entrant au pays soient importés conformément aux exigences des règlements et des lois sur les Douanes. Un comité interministériel a été établi afin d'étudier, entre autres choses, l'effet de la Loi sur les Douanes sur les programmes et le traitement des données d'ordinateurs.

2. Il n'y a eu aucun cas où les droits n'ont pas été imposés lorsqu'ils s'appliquaient en vertu du tarif des douanes.

LE PERSONNEL D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Question n° 2830—M. Knight:

1. Quels salaires, honoraires ou frais verse-t-on à chacun des agents et administrateurs de l'Énergie atomique du Canada Limitée?

2. Outre son poste au conseil de l'EAACL, quels conseils d'administration chacun des 11 directeurs fait-il partie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Énergie atomique du Canada répond comme suit: 1. Selon les règlements de la compagnie, tous les administrateurs non employés à la Fonction publique du Canada ont droit à un salaire de \$100 par jour ainsi qu'au remboursement de tous les frais légitimement encourus lorsqu'il sont au service de la compagnie. Il n'est pas coutume de révéler publiquement les salaires des agents et des employés de la compagnie.

2. La compagnie ignore la réponse à cette question.

LES FRAIS PUBLICITAIRES DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Question n° 2859—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

Questions au Feuilleton

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. 1972-73—\$76,473; 1973-74—\$47,178.

2. Aucun. Les chiffres susmentionnés comprennent la publicité directe (i.e., l'achat d'espace dans des périodiques, la production de films et de séquences télévisées, des expositions et l'impression de textes publicitaires). Les travaux de publicité et d'information ont été effectués par le ministère même ou par des organismes du gouvernement fédéral.

3. Voir 2 ci-dessus.

LES FRAIS PUBLICITAIRES DU CRTC

Question n° 2864—M. Nystrom:

1. Au cours des années financières 1972-1973 et 1973-1974 (jusqu'ici) quelles sommes le Conseil de la radio-télévision canadienne a-t-il consacrées annuellement à la publicité et/ou à l'information?

2. Quels sont le nom et l'adresse des entreprises et des particuliers auxquels on a adjugé ces contrats, quelles sommes a-t-on dépensées dans chaque cas et quel était le but de chacun des contrats?

3. Dans le cas des dépenses faites à des fins de publicité et/ou d'information par la division de la publicité ou de l'information du ministère, quels étaient, dans chaque cas, la somme en cause et le but de la dépense?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): 1. Le Conseil de la radio-télévision canadienne a dépensé les sommes suivantes au cours des années financières 1972-73 et 1973-74 (à ce jour): Dépenses totales 1972-73: \$140,408.20; Dépenses totales 1973-74 jusqu'au 30 septembre 1973: \$14,335.55.

2. Le Conseil veut avertir le public de l'ordre du jour des audiences publiques et des décisions du Conseil. Ce genre de publicité a été publié en 1972 et en 1973 jusqu'au 30 septembre dans des publications canadiennes par les entreprises de publicité suivantes: John Doherty and Co. 46, rue Elgin, Ottawa, Ont. The Harvard Agency, 85, rue Sparks, Ottawa, Ont. Carleton Cowan Public Relations Limited, Tour A, Suite 2100, Place de Ville, Ottawa, Ont.

3. Aucune.

LES CANDIDATS À L'ADMINISTRATION DU PORT DE PRINCE-RUPERT

Question n° 3008—M. Howard:

1. Quel est le nom de chaque personne dont on a proposé la candidature comme membre de l'administration du port de Prince-Rupert?

2. Quand ladite administration portuaire sera-t-elle instituée?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Aucune personne n'a été proposé pour occuper le poste de membre de l'administration du port de Prince-Rupert.

2. Les membres de l'administration du port seront nommés dans un proche avenir.